

Accueil >> Le handicap mental

Le handicap mental

Présentation

"L'expression «handicap mental» qualifie à la fois une déficience intellectuelle (approche scientifique) et les conséquences qu'elle entraîne au quotidien (approche sociale et sociétale).

Il se traduit par des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication, de décision, etc.

Une personne handicapée mentale est un individu à part entière, une personne à la fois ordinaire et singulière.

Elle est ordinaire, parce qu'elle connaît les mêmes besoins que tout le monde, parce qu'elle dispose des mêmes droits que tous et qu'elle accomplit les mêmes devoirs.

Elle est singulière, parce qu'elle est confrontée à plus de difficultés que les autres citoyens, du fait de son handicap.

Qu'il s'agisse d'un enfant ou d'un adulte, la personne handicapée mentale est porteuse de manière permanente d'une déficience intellectuelle dont l'origine peut être très diverse. Elle a donc généralement besoin, le plus tôt possible, d'un soutien et d'un accompagnement adaptés pour l'aider à mieux communiquer avec les autres, exprimer ses envies, s'éveiller et développer sa personnalité, aller à l'école, travailler, ...".

(Source : site internet de l'UNAPEI, Union Nationale des Associations de parents et d'amis de personnes handicapées mentales du Haut-Rhin, www.unapei.org).

Vous pouvez contacter :

> Association APEH - 9, rue des Capucins - 67120 - MOLSHEIM - 03 88 50 09 32 -
apehalsace@gmail.com - www.apeh.fr

> Association Départementale des associations de parents et d'amis de personnes handicapées mentales du Haut-Rhin (UDAPEI 68) - 76, rue de blotzheim - 68870 - Bartenheim - 03 89 70 92 00 - -
www.udapei68.fr